

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Séance du Conseil d'Administration du 31 août 2017

Délibération n° DE_31082017_04

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 31 août, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 24 août 2017, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	16

Etaient présents : Chantal BAILLE, Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Carole DEVELAY, Olivier DUBERNET, Françoise DUPIOL-TACH, Viviane DURANTAU, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Madeleine LAPEYRE, Christine LUQUEDEY, Willy MAYO, Sophie METTE, Bernard TULARS, Éric VIGNEAU

Absents, excusés : Claudine COLLAVINI, Bruno DREUMONT, Jean-Claude DUPIOL, Yvette GARDERE, Yves JEAN, Martine LAGARDERE, Philippe LEFEBVRE, Clément MUSSEAU, Daniel SAINT-MARC

Procuration : Claudine COLLAVINI à Françoise DUPIOL-TACH

Secrétaire de séance : Michelle LABROUCHE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

OBJET : RAPPORT N°3 : DELIBERATION PORTANT CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

Le conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE :

- ⇒ la création au tableau des effectifs du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bazadais d'un poste d'un poste d'agent social à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ⇒ ledit poste est créé à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- ⇒ l'inscription des crédits correspondants au budget du CIAS

Résultat du vote :

Votants :	16
Abstention :	0
Pour :	16
Contre :	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} septembre 2017.

Le Président

Olivier DUBERNET

Signé électroniquement